

Prêt d'honneur FIDEC Croissance

CCI LOIR ET CHER

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur FIDEC Croissance est un prêt d'honneur qui permet de renforcer le fonds de roulement de l'entreprise et sert de levier aux emprunts bancaires. Il finance un véritable projet de développement à valeur économique pour l'entreprise, mais aussi le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise prioritairement les entreprises :

- de 10 à 250 salariés,
- immatriculées au RCS,
- ayant leur siège social en Loir-et-Cher,
- des secteurs industrie et services aux entreprises
- avec un projet nécessitant, pour le financer, un emprunt bancaire ou une augmentation des fonds propres ayant des capitaux propres supérieurs au capital social.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est de 50 000 € à 150 000 € sans intérêt, ni garantie.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable en 5 ans après un différé de 2 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire auprès de la CCI Loir-et-Cher.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés et de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - › Dirigeant
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine

Organisme

CCI LOIR ET CHER

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Loir et Cher

- 16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS CEDEX
Téléphone : 02 54 44 64 74